

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosgrin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenspühl, arch.
Adresse: Ch. de Rosneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 26.—	Etranger	Fr. 30.—
Sociétaires	» » 22.—	»	» 27.—
Prix du numéro	» » 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II. 87 75, Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

**SOMMAIRE**

Description de la machine arithmétique électronique ZEBRA et de ses performances, par C. Jeanneret, physicien diplômé.
Conception et structure des ordinateurs modernes, par P.-A. Bobillier, ingénieur EPUL, licencié ès sciences.
Bibliographie. — Divers. — Les Congrès.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

RÉGLAGE ET CALCULATRICES ÉLECTRONIQUES *

DESCRIPTION DE LA MACHINE ARITHMÉTIQUE ÉLECTRONIQUE ZEBRA ET DE SES PERFORMANCES **

par C. JEANNERET, physicien diplômé, Standard Téléphone et Radio S. A., Zurich

Avant de commencer la description d'une machine à calculer électronique, il est bon de donner tout d'abord une définition d'une telle calculatrice et de situer la machine décrite dans l'ensemble des machines existantes.

Du point de vue de ses fonctions, une machine à calculer ou « computer » est un dispositif qui accepte des instructions et des nombres donnés dans une certaine forme, effectue à partir de ces informations les opérations logiques et mathématiques commandées et délivre les résultats sous la forme désirée.

Quant à la classification des calculatrices, il faut faire une première distinction entre les deux groupes suivants: les machines analogiques et les machines digitales.

Les machines analogiques sont des machines pouvant effectuer un nombre limité de calculs dans lesquels les grandeurs des nombres sont représentés par des quantités physiques telles que longueurs, poids, tensions, résistances, etc. Ces calculatrices sont spécialement

appropriées pour résoudre des problèmes dans lesquels se retrouvent toujours les mêmes fonctions et opérations mathématiques et où seules les valeurs numériques changent. La précision des calculs effectués par ces machines est limitée principalement par la précision avec laquelle ces grandeurs physiques peuvent être mesurées.

La calculatrice ZEBRA ne fait pas partie de ce groupe de machines, mais appartient au groupe des calculatrices dites « calculatrices digitales ».

Les calculatrices digitales sont des machines qui utilisent des nombres et des instructions représentés par des symboles ou digits et dans lesquelles les opérations arithmétiques sont effectuées d'une façon

* Le précédent numéro spécial « Réglage et calculatrices électroniques » qui porte le n° 21 du *Bulletin technique*, constitue en quelque sorte une introduction au présent numéro spécial; nous prions donc nos lecteurs de bien vouloir s'y référer.

** Conférence prononcée lors des 3^{es} Journées d'Information de l'Association Suisse pour l'Automatique les 25 et 26 juin 1958 à Lausanne.